

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15

Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022.098 : Attribution du marché de prestation de service pour le transport en commun de personnes, régulier pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le marché pour la prestation de service de transport en commun de personnes, régulier pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été, prend fin le 30 novembre 2022, et qu'il y a lieu de le renouveler.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, prévu sur la période de décembre 2022 à novembre 2026 (un an, renouvelable trois fois).

Ainsi, une procédure de marché public en appel d'offres ouvert pour cette prestation de service a été lancée le 19 septembre 2022 avec publication sur le Dauphiné libéré, sur la plateforme <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/> et sur le BOAMP et le JOUE.

La commission s'est réunie le 3 novembre à 17 pour l'ouverture des plis.

Une seule offre a été reçue celle du Groupement Giraud/Chevalier, dont le mandataire est la SARL CARS GIRAUD.

Cette offre est complète et recevable.

La commission s'est réunie une seconde fois le 9 novembre 2022 pour recevoir le candidat.

A l'issue de cette réunion la commission propose de retenir l'offre du Groupement Giraud /Chevalier aux conditions suivantes :



Marché de transport 2022 2026

Offre Groupement Giraud Chevalier	Journée	Demi journée
Circuit 1 Transport hiver dans la station		
Solution de base 23 places	618,00 €	618,00 €
Renfort 35 places	645,00 €	645,00 €
Prix par heure supplémentaire de jour	56,00 €	
Prix par heure supplémentaire de nuit	56,00 €	
Variante		
Véhicule otokar 35 places		
Véhicule IVECO crossway 55 places		
Circuit 2 Transport hivers entre station et base de Loisirs		
Véhicule 23 ou 35 places	44,80 €	
Véhicule de doublage	44,80 €	
Service supplémentaire optionnel (véhicule 35 places minimum)	22,40 €	
Circuit 3 Transport hiver station Orcières Serre Eyraud		
Véhicule 23 places	125,00 €	
Variante transport aller retour quel que soit le véhicule		
Circuit 4 Transport été entre la station et la base de Loisirs avec remorque VTT		
Véhicule 35 places avec remorque	58,80 €	
Variante remorque neuve 15 vélos		
Service supplémentaire optionnel (véhicule 35 places minimum)	29,40 €	
Transport exceptionnel		
Véhicule 50 places journée TTC	470,00 €	
Demi journée	220,00 €	
Nuit	564,00 €	Nuit
Prapic Orcières Merlette	86,00 €	Section unique
Variante avec carburant issu d'huiles végétales + 2,8 % sur tous les prix		

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le marché correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Retient** le groupement d'entreprises GIRAUD / CHEVALIER, dont le mandataire est la Sarl Cars GIRAUD, pour assurer le marché de prestation de services, à bons de commande, relatif aux transports en commun de personnes, réguliers pendant les saisons touristiques d'hiver et d'été,
- **Précise** que ce marché prend effet à compter du 1^{er} décembre 2022, pour la période 2022-2026, et selon les conditions tarifaires détaillées exposées ci-dessus en retenant la variante proposée pour le carburant issu d'huiles végétales.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

Le Maire,
Patrick RICOU

